

COMPTE-RENDU REUNION DE TRAVAIL

PROJET / N° PROJET

Etat des lieux du projet de territoire Seudre / 170333

MAITRE D'OUVRAGE

SMASS

LIEU / DATE DE REUNION

Royan / le 29 mai 2017

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

Compte-rendu n°1 / Yann LE BIHEN / le 8 juin 2017

PRESENCES ET DIFFUSION

Prénoms, NOMS

INTERVENANTS	STRUCTURE	PRESENT	DIFFUSION
Caroline BONNET	OCEALIA	Χ	Χ
Didier SOUC	ETS ISIDORE	Χ	Χ
Vivien BLONDEAU	ETS ISIDORE	Χ	Χ
Apolline CHAUVIN	ETS ISIDORE	Χ	X
Mickaël SEGUINEAUD	ASA Saintonge Centre	Χ	Χ
Aurélie BABIN	Chambre d'agriculture 17	Χ	Χ
Alain ROUIL	Soufflet Atlantique	Χ	Χ
Léa CUBAYNES	GAB 17 – FRAB NA	Χ	Χ
Valentin POMMIER	Chambre d'agriculture 17 - OUGC	Χ	Χ
Fabien CHABOISSEAU	ASA Saintonge Centre	Χ	Χ
Gaël GOULEVANT	ASA Saintonge Centre	Χ	Χ
Yvette THOMAS	Coop de France Poitou-Charentes	Χ	Χ
Claire BLONDEL	SMASS	Χ	Χ
Nicolas GUITTOT	SYRES 17	Χ	Χ
Yann LE BIHEN	SCE	Χ	Χ
Hadrien HEITZ	SCE	Χ	Χ



1. OBJET DE LA REUNION

Cette réunion de travail a eu pour objectif d'échanger avec les acteurs agricoles du bassin de la Seudre dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux du projet de territoire. Celle-ci s'est déclinée en trois parties :

- Rappel des éléments de contexte et point sur l'organisation de la concertation ;
- Description de l'agriculture du territoire ;
- Remarques et discussion.

2. RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE ET POINT SUR LA CONCERTATION

Nicolas GUITTOT rappelle en introduction l'objectif et le principe du projet de territoire sur le bassin de la Seudre.

L'ASAI de Saintonge Centre explique avoir procédé à une enquête par courrier auprès des irrigants afin de connaître leurs besoins futurs en eau. Les résultats de l'enquête révèlent un besoin de 4,5 Mm³ sur les secteurs moyen et aval de la Seudre. Avec un besoin supplémentaire de près de 3 Mm³, le besoin total sur l'ensemble du territoire est ainsi estimé à 7,5 Mm³. Par rapport à un prélèvement initial de référence de 14 Mm³, cela représente une réduction de près de 50% des besoins. A noter que cette enquête déclarative a été réalisée sur la base d'un engagement potentiel à participer à la constitution d'un fond de réserve pour la réalisation des réserves, correspondant à un coût de 3 centimes par m³.

Nicolas GUITTOT précise que le projet de territoire devra comporter d'autres actions que des actions de stockage de l'eau.

Alain ROUIL réagit car selon lui des réflexions sur les économies d'eau ont déjà été menée depuis longtemps.

Claire BLONDEL précise que la démarche s'appuie sur une concertation forte. Les acteurs du territoire y seront associés tout au long de la procédure.

3. DESCRIPTION DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE

Yann LE BIHEN introduit la seconde partie de la réunion avant de laisser la parole à Hadrien HEITZ.

Les participants font ressortir l'importance de l'irrigation dans leurs pratiques. Ils expliquent que l'irrigation constitue à la fois un outil pour l'amélioration des rendements et la qualité de la production, en valorisant et rationalisant les intrants. Elle vise également à sécuriser la production par rapport aux variations climatiques. Ils ajoutent que le territoire du bassin de la Seudre se caractérise par une proportion importante de terres séchantes (70%).

Une discussion a ensuite lieu sur les différentes filières du territoire. Il n'est, selon eux, pas envisageable d'augmenter les surfaces en vignes car cela risquerait de déstabiliser la filière.

Yvette THOMAS explique que la production agricole participe à l'alimentation de la population et que, de ce point de vu, l'eau pour l'irrigation peut être associée à de l'eau alimentaire.

Remarques faites par les participants sur les premières cartes de l'état des lieux présentées par le bureau d'études :

- Bien qu'au regard des chiffres, la SAU semble stable sur le bassin de la Seudre, des terres agricoles peuvent être grignotées localement par l'augmentation des surfaces urbanisées.
- La prise en compte des vignes dans ces chiffres doit également est traitée avec prudence. En effet, les vignes n'étaient pas déclarées dans les premiers registres parcellaires graphiques (RPG) et le sont désormais. Cela représente environ 4 000 ha de surface de vignes à déduire et cet écart pourrait expliquer la stabilité des chiffres de la SAU.
- Ils font le constat que l'irrigation concerne en premier lieu l'unité de gestion « Seudre moyenne ».
- Les participants relève ensuite des profils distincts d'activité agricole selon les unités de gestion :
 - Seudre amont : dominante « vignes » ;
 - Seudre moyenne : dominante « vignes » et « céréales » ;
 - Seudre aval : dominante « élevage ».

Il ressort alors que l'image donnée par la notion d'OTEX du recensement agricole est déformée. L'élevage est largement surreprésenté. Les participants expliquent que cette activité a aujourd'hui



quasiment disparu sur le territoire.

- Les participants proposent d'établir l'évolution des surfaces agricoles en comparant le RPG de 2006 par exemple, avec celui de 2014 car les évolutions sont à priori significatives sur cette période. Il ressort donc que le RPG 2014 est une bonne référence car peu d'évolution ont eu lieu jusqu'à 2017.
 Ils rajoutent que les premières versions du RPG ne distinguaient pas les différents types de maïs (grain, ensilage), contrairement aux RPG plus récents. Les participants nomment les principaux types de maïs produits sur le bassin : grain, ensilage, Pop-Corn, et un peu de Waxy.
- La chambre d'agriculture précise qu'elle dispose de chiffres relatifs aux surfaces de maïs.
- Ils enchainent en expliquant que le blé dur se développe depuis 10 ans sur le territoire. Il est demandé au bureau d'études de vérifier si celui-ci est comptabilisé dans la catégorie « autres céréales » dans les chiffres du RPG.
- Une discussion s'amorce autour de l'activité « élevage ». Les participants expliquent que de nombreuses MAE sont contractualisées dans les zones de marais, et que le chargement animal y est faible. Ils rajoutent que production animale a fortement baissé depuis 2010, d'au moins -50% et que c'est surtout la filière du lait qui a reculé. Celle de la viande a selon eux moins diminué sur le territoire. Ce recul de l'élevage pourrait être expliqué par les retards de paiement des MAE entrainant une perte de dynamisme mais aussi aux contraintes économiques, environnementales et à l'effet d'isolement de ces activités. Ils terminent en expliquant que les élevages sont de moins en moins acceptés à proximité des zones urbanisées.
- Le manque d'information sur l'élevage dans le bassin ressort. Certains intervenants proposent de demander à la DDTM17 des chiffres plus récents sur les cheptels.
- L'OUGC explique qu'il dispose de chiffres sur les volumes de prélèvement et sur l'assolement, par commune mais non géolocalisées. Il s'agit de données enregistrées depuis 2015.
- Les participants ajoutent que l'irrigation concerne principalement la production de maïs mais que ce n'est pas le seul enjeu concerné. La filière Soja est également concernée même si elle est difficile à développer au regard du calendrier (pas d'irrigation au mois de septembre). Ils reprécisent que la production de maïs s'accommode des terres asséchantes du territoire.
- Les sociétés de négoces et les coopératives considèrent qu'il est difficile de développer des projets sur des secteurs côtiers où le développement du tourisme constitue la priorité des décideurs politiques.
- La réutilisation des eaux usées peut constituer une solution pour répondre en partie aux besoins de l'irrigation. Pour l'instant cette solution se heurte à des blocages réglementaires.

4. AUTRES REMARQUES GENERALES

- Certains participants se sentent lésés. Ils expliquent qu'initialement le principe des volumes prélevables avait été représenté comme étant intégralement compensé par des réserves de substitution.
- Ils ajoutent que la pérennité des exploitations agricoles demande de la visibilité, notamment en termes de capacité d'irrigation. Cela constitue une attente forte du monde agricole par rapport au projet de territoire.
- La démarche du SAGE a été perçue comme longue et pas suffisamment concrète par les acteurs agricoles. Il ne faudrait que cela soit à nouveau le cas du projet de territoire.
- Selon certains acteurs agricoles, les filières courtes ne constituent pas une solution ultime lorsqu'on observe par exemple le prix au kilo des tomates. Ils expliquent que ces filières ne sont pas toujours viables malgré l'obligation d'achat des collectivités.
- Les acteurs agricoles considèrent qu'ils ne sont pas suffisamment entendus au sein de la CLE.
- Ils pensent qu'il est important de développer la communication sur l'irrigation.

Les acteurs agricoles font ressortir le fait que des projets de réserves aboutissent sur d'autres territoires français (Dordogne, Vendée...), contrairement au département de la Charente-Maritime où cela semble beaucoup plus difficile.